

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.105

L'An deux Mille Seize, le 3 octobre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 septembre 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 27 septembre 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Eliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Didier QUENTIN
M. Bernard GIRAUD représenté par M. Pierre PAPEIX
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par Mme Dominique PARSIGNEAU
M. René-Luc CHABASSE représenté par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Alexandra COUDIGNAC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN SITUÉES BOULEVARD FRANCK LAMY À ROYAN, CADASTRÉES SECTION AM N° 135, N° 172, N° 174, N° 175, N° 176, N° 177, N° 178 et N° 179 À LA SOCIÉTÉ SA LE FOYER - MODIFICATION DES CONDITIONS DE PAIEMENT DU PRIX

RAPPORTEUR : Mme DAUZIDOU

VOTE : UNANIMITÉ

Par délibérations n° 14.156 du 6 novembre 2014 et n° 14.165 du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé d'aliéner, au profit de la SA LE FOYER, les parcelles de terrains nouvellement cadastrées, compte-tenu du nouveau bornage réalisé, section AM n° 135, n° 172, n° 174, n° 175, n° 176, n° 177, n° 178 et n° 179, sises boulevard Franck Lamy à ROYAN, en vue de la construction de bâtiments, composés de quinze studios « IZIDOM » (nouvellement dénommés « YELLOME »), de quarante-huit logements locatifs aidés, de vingt logements en accession à la propriété et des locaux associatifs en rez-de-chaussée de bâtiments pour 1 000 m², pour un montant global net de 1.068.000 € T.T.C. (un million soixante-huit mille euros Toutes Taxes Comprises).

La délibération n°14.156 du 6 novembre 2014 prévoyait de payer le prix à la livraison de la première phase du projet immobilier, c'est-à-dire à l'issue de la construction du bâtiment abritant les locaux associatifs, permettant de reloger les associations.

Cependant, la société SA LE FOYER souhaite modifier les conditions de versement en payant 50 % de la somme, soit 534.000 € T.T.C. (cinq cent trente-quatre mille euros Toutes Taxes Comprises) dès la signature de l'acte de vente, puis 50 % au lancement de la seconde tranche de travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider cette modification des conditions de paiement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de valider la modification des conditions de paiement comme suit :
 - un premier versement de 534.000 € T.T.C. (cinq cent trente-quatre mille euros Toutes Taxes Comprises) à la signature de l'acte de vente,
 - complété d'un second versement de 534.000 € T.T.C. (cinq cent trente-quatre mille euros Toutes Taxes Comprises) au lancement de la 2^{ème} tranche de travaux,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte authentique à intervenir, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 octobre 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO